

**DEMANDE D'ACCES AU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**

Date de la MANIFESTATION :// 2020

NOM de la MANIFESTATION :

Nom de l'ORGANISATEUR :

Adresse : Commune :

Représenté par : maire/président /autre :

Email :

Réfèrent pour la pose et reprise des bacs : (obligatoire téléphone).....

Adresse de livraison des bacs :

TYPE DE BACS A FOURNIR :

Type de bac	Quantité de bac	Taille des bacs : 240L ou 660 L	Fréquence de collecte souhaitée (pour les manifestations de longue durée)
Ordures ménagères			
Tri sélectif			
Carton			

Tarif ordures ménagères :

Bac 240 L : 15,40 € TTC / bac mis en place. 12,47 € TTC / bac collecté

Bac 660 L : 22,00 € TTC / bac mis en place. 18,70 € TTC / bac collecté

Collecte sélective : gratuite. Merci de respecter les consignes de tri.

En cas de tri non conforme, le prix à la levée ci-dessus est appliqué à l'organisateur.

COORDONNEES POUR LA FACTURATION :

Numéro d'engagement si prise en charge CCTLB :

Structure FACTUREE :

Représenté par :

Adresse :Commune :

Tel fixe :

Email :

SIRET.....

A remplir par le prestataire : N° redevable : /code AGORA :

DEMANDE D'ACCES AU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Pourquoi demander des bacs ?

*Pour gérer de façon durable la production de déchets lors des manifestations culturelles et sportives,
Pour limiter l'utilisation de produits jetables,
Pour encourager les visiteurs et les organisateurs à trier les emballages,
Pour la propreté de la voie publique et des bâtiments communaux mis à disposition.*

Engagement de l'organisateur :

L'organisateur d'une manifestation est responsable de la production des déchets tout au long du déroulement de la manifestation, de la mise en place de la manifestation à la collecte des bacs.

L'organisateur s'engage à :

*Faire une demande d'accès au service public de collecte au moins 3 semaines avant la date de la manifestation,
Réceptionner les bacs selon un rdv déterminé avec l'agent VEOLIA,
A faire appliquer les consignes de tri auprès des bénévoles et participer pendant la durée de la manifestation,
A présenter les bacs et sacs de tri à la collecte selon le calendrier soumis par l'agent VEOLIA,
A rendre les bacs VIDES, LAVES et PROPRES à l'agent VEOLIA selon la date de rdv déterminée au préalable auprès des ambassadeurs du tri.*

Les conseils des ambassadeurs du tri

Les ambassadeurs du tri sont disponibles auprès des organisateurs pour former les bénévoles aux nouvelles consignes de tri et à la bonne utilisation des bacs mis à disposition.

*Nous vous remercions pour votre bonne participation,
Amandine GABRIEL et Christian GUZRANYI*



VOTRE COLLECTIVITÉ S'ENGAGE AVEC CITEO POUR LE TRI ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES.
UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

N° VERT 0 800 71 03 87 | noustrions.fr